

Observatoire Clauses Sociales Rhône 2015

Depuis 2009, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Rhône a développé une mission de promotion et animation du dispositif des clauses sociales dans les marchés publics sur son territoire.



Le territoire du Rhône :

447 409 habitants (INSEE 2014)
225 communes

Des Clauses Sociales pour quoi faire ?

3 rôles principaux :

- **Économique** : diversification du mode de recrutement, identification de nouvelles compétences/qualifications
- **Social** : un outil efficace de lutte contre le chômage et l'exclusion. La clause sociale contribue à la responsabilité sociétale de l'entreprise.
- **Juridique** : répond aux objectifs de Développement Durable fixés dans l'Ordonnance du 23-07-2015 (Décret d'Application 25-03-2016)

À quoi sert un Facilitateur ?

Le Facilitateur est l'interface entre :

- Les **Maîtres d'Ouvrages** (Collectivités locales, bailleurs sociaux, EPIC ...),
- Les **Acteurs de l'Emploi** (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi ...),
- Les **Structures de l'Insertion par l'Activité Économique** et les **référénts Sociaux** (au sein des Maisons du Rhône et adultes relais des Quartiers Prioritaires).

Il intervient sur 3 volets :

- **Ingénierie Sociale auprès des Donneurs d'Ordres** : En amont : sensibilisation, information, appui rédactionnel dans les pièces contractuelles, reporting de l'action insertion
- **Appui conseil auprès des entreprises attributaires des marchés** : Accompagnement au recrutement, conseils sur les typologies de contrats de travail, mise en lien des acteurs locaux de l'emploi, appui lors de conjoncture économique défavorable
- **Coordination des acteurs de l'emploi et des bénéficiaires** : Information des opérations, diffusion d'offres d'emploi ou de stages, validation de candidatures orientées, logique de parcours d'insertion des bénéficiaires



122 290 emplois salariés :

(URSSAF 2015 - hors champs agricole)

- Services et commerces : 53%
- Industrie : 24,5%
- Admin°, santé, social : 11,5%
- Construction : 11%

28 302 demandeurs d'emploi* :

- 42% de longue durée**
- 24% de plus de 50 ans
- 16% de moins de 25 ans
- 52% de femmes
- 37% de niveau BEP/CAP

* Catégories A, B et C - Données à fin Novembre 2016

** Chercheurs d'emploi de plus d'un an



Ce document d'information est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014-2020.

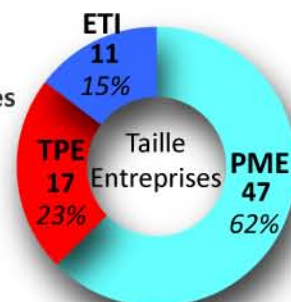
Quelles entreprises concernées en 2015 ?

75 entreprises accompagnées pour 58 opérations

- Des **Clauses Sociales** qui profitent au local :
Plus d'un tiers des entreprises se situent sur le Pays Beaujolais Élargi

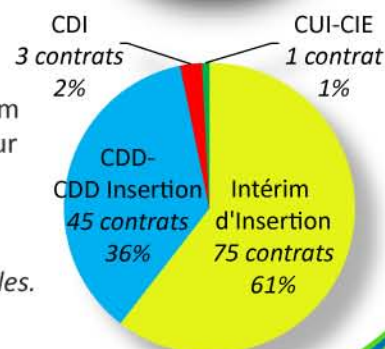


- Des tailles d'entreprises démontrant la capacité des artisans et petites entreprises à réaliser des **Clauses Sociales** :
Près d'un quart des entreprises réalisant des **Clauses Sociales** sont des TPE (moins de 10 salariés)



- **134 contrats** signés sous 4 formes de contrats:

La Clause Sociale met en avant l'intérim d'insertion et paraît indispensable pour la viabilité de certaines structures.
A titre d'exemple, 40% du chiffre d'affaires de l'ETI Energie Emploi est généré par l'activité des **Clauses Sociales**.



Une adaptation des **Clauses Sociales** :

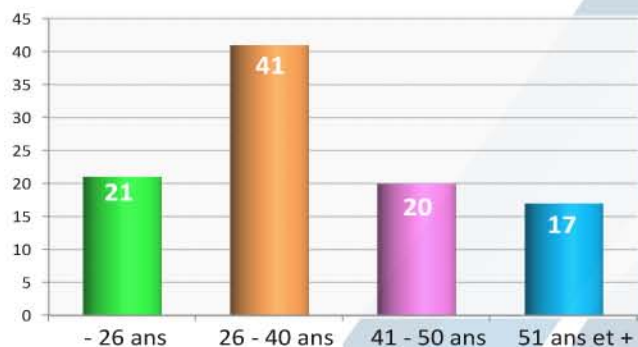
Lors de difficultés économiques de l'entreprise, des mesures alternatives peuvent être mises en place, en accord avec le Donneur d'Ordre.

Quels bénéficiaires ?

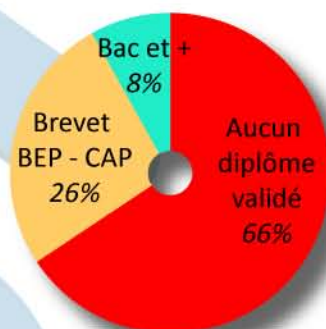
99 personnes ont bénéficié des **Clauses Sociales** en 2015

L'objectif de la Clause Sociale est multiple:

- favoriser l'accueil et l'intégration du salarié lors de sa mise en situation professionnelle
- mettre en place un accompagnement socio-professionnel pour lutter contre les freins à l'emploi
- valoriser les expériences et compétences acquises afin de définir un projet professionnel



- Des **Clauses Sociales** qui profitent à toutes les tranches d'âges :
21% sont des jeunes de moins de 26 ans mais on dénombre également 17% de seniors de plus de 50 ans. Près de 80% des bénéficiaires vivent sur le Beaujolais Élargi et 15% sur la Métropole de Lyon.



- Une politique en faveur des moins qualifiés mais qui s'ouvre de plus en plus :
66% du public n'est pas diplômé mais 8% ont un niveau Bac et plus. La crise que nous vivons depuis 2008 ouvre la Clause Sociale à un public plus large qu'auparavant.

À retenir :

Les **Clauses Sociales** profitent à un public varié : des jeunes aux seniors, des niveaux de qualification peu élevés au niveau bac et plus.

Elles viennent en aide aux personnes dans le besoin : des demandeurs d'emploi de longue durée impactés par la crise, des travailleurs handicapés, des bénéficiaires du RSA, ou encore des personnes en peine privative de liberté.

Les clauses concernent tant les grandes entreprises que les TPE du territoire : plus d'un quart sont locales.

Les **Clauses Sociales** permettent aux structures d'insertion de conforter leur développement économique et leur rôle d'accompagnement socio-professionnel auprès de leur public.

Prescripteurs de la Clause Sociale et SIAE*

Quels ont été les 25 prescripteurs recensés en 2015 :

- Les Structures d'Insertion :

Le groupe ACTEM (Energie Emploi (ETTI), la Passerelle (AI), Atre Service (ACI/AI) et Aide (AI)), Le Transit (EI), Le GREP (ETTI), Val Horizon (ACI), l'Oasis (Asso), Icare (AI), Intervalle Intérim.

- Les Pôle Emploi locaux :

Villefranche, Belleville, Tarare, Lyon

- Les Missions Locales :

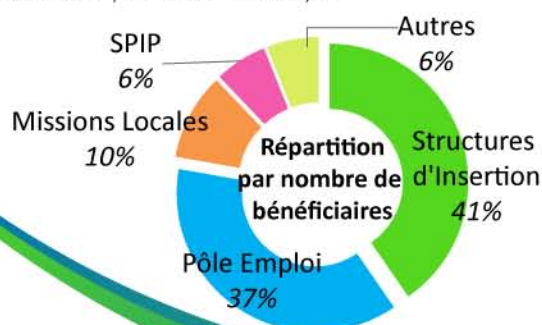
Mission Locale Avenir Villefranche Beaujolais, Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône, Mission Locale Lyon

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion (SPIP)

- Autres acteurs prescripteurs :

Maison de quartier Troussier/Le Garey, la MDEF du Rhône, la MDR de l'Arbresle, Le PLIE Savoie

*Structure d'Insertion par l'Activité Économique



Les Clauses Sociales et après ?

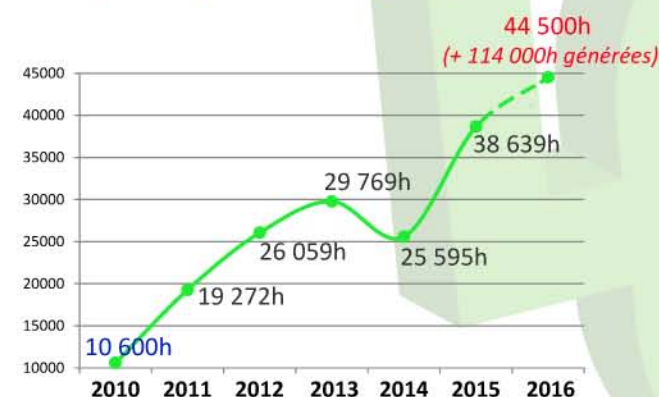
Une notion importante : le parcours

La Clause Sociale est un levier favorisant la réalisation de parcours professionnalisant et l'acquisition de compétences pour les bénéficiaires. Plus de 40% des publics entrent dans cette logique qui facilite la réinsertion durable. A noter, les Clauses Sociales ont permis, en 2015, l'accès direct à un emploi durable de 6 bénéficiaires.



7 ans de Clauses Sociales sur le territoire :

Un dispositif qui ne cesse de progresser :



À retenir, les Clauses Sociales de 2009 à fin 2016 :

- Plus de 176 200h de travail réalisées
- 23 Maîtres d'Ouvrages impliqués
- 190 marchés suivis
- 151 entreprises accompagnées
- 284 bénéficiaires pour 454 contrats
- 43 partenaires de l'emploi mobilisés
- 11 CDI créés, 29 CDD, 33 contrats de professionnalisation

Votre contact Maison de l'Emploi du Rhône :

Nadège GREPPO

04 74 02 88 96 ou 06 67 67 89 88

n.greppo@mdefpaysbeaujolais.fr

Maison de l'Emploi et de la Formation du Rhône
1, place Faubert - 69400 Villefranche-sur-Saône